



DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.dgcis.fr

Paris, le 10 janvier 2013

Classement de la Commission Couture - Création accordant l'appellation « haute couture » au titre de l'année 2013

Le Ministre du Redressement productif se félicite de la proposition de la Commission de Classement Couture Création réunie le 18 décembre 2012 au Ministère de conférer l'appellation Haute Couture, au titre de 2013, à deux nouvelles marques : Alexis MABILLE et Maison Martin MARGIELA.

Celles-ci s'ajoutent donc aux douze marques qui détiennent d'ores et déjà cette appellation : Adeline ANDRE, Anne Valérie HASH, Atelier Gustavo LINS, CHANEL, Christian DIOR, Christophe JOSSE, Franck SORBIER, GIVENCHY, Jean-Paul GAULTIER, Maurizio GALANTE, Stéphane ROLLAND et Giambattista VALLI.

La proposition de la Commission, dont la DGCIS est membre de droit, consacre à la fois l'excellence de la création française en matière de mode et le talent de deux créateurs d'exception.

Contact presse DGCIS – Murielle Pascal – 01 79 84 33 25